

Rapport sur
l'Administration et la
Situation des affaires de
la ville de Hal, présenté au
conseil communal, en
exécution de l'article 70. de
la loi du 30 mars 1836, en
séance publique du 22 —
Décembre 1848.

Messieurs,

Conformément au vœu de
l'art. 70 de la loi communales,
le collège échevinal, a l'honneur
de vous soumettre son rapport
relatif à l'Administration et à
la Situation des affaires de la ville,
à l'égard desquelles il n'a trouvé
aucune question importante soulevée
depuis le rapport de l'année dernière.

Poids et mesures.

Les nouveaux poids & mesures —
sont seuls en usage et les employés
des affaires exercent une surveillance

convenable

convenables à ce Sujet.

Etat Civil & Population:

Les Registres del' Etat-civil sont bien et exactement tenus.

Le mouvement de la population de l'année Dernière était comme suit:

naissances, 211. Dont 107 masculins & 104 féminines.

Décès, 183, Dont 87 masculins & 96 féminins.

Il y a eu 29 mariages & point de Divorces.

Le nombre des habitants qui ont quitté la commune s'est élevé à 113 & celui de ceux qui sont venus s'y établir porte 94.

La population de la ville & des hameaux est actuellement de 7166.

Il n'existe ici aucun Centenaire.

Elections:

Les diverses listes électorales sont dressées régulièrement chaque année;

Le nombre des électeurs communaux pour 1847 était de 226 & celui de ceux inscrits pour 1848. de 226.

Le

Le nombre d'électeurs
pour le conseil provincial { en 1847. de 104.
était { en 1848 de 119.

Le nombre d'électeurs pour { 1847. à 102,
les chambres s'est élevé en { 1848. à 117.

Administration Communale et Personnel : —

L'Administration n'a rencontré
aucun obstacle dans l'accomplisse-
ment de sa mission. —

Le conseil s'est toujours trouvé
en nombre pour délibérer pendant
l'exercice écoulé, à l'exception de
trois fois sur 24 Séances. —

Le conseil communal est au complet,
L'Administration communale ayant
été entièrement renouvelée, cette année
ensuite de la loi du 1^{er} mai, 1848. —

Le Collège des Bourgmestres et Echevins
est également au complet. —

Le conseil provincial ayant aussi
été renouvelé Messieurs Mussche
& Witteuilly, anciens Titulaires ont
été réélus à une forte majorité
conseillers pour le canton de Hal. —

La commune et le canton trouvent
dans ces Messieurs des délé-
gués de leur droit et de

Collège D

Collège en témoigne ici hautement
sa gratitude.

Pendant les quelques semaines
que le collège exerce ses fonctions,
les affaires ont été expédiées
régulièrement et afin d'atteindre
plus de célérité le collège a fixé
trois réunions par semaine
les lundi, jeudi & samedi,
il s'assemble en outre quand
les affaires l'exigent.

Le Secrétaire. Le G^r J. B. Boulangier
jouissant d'un traitement de 1270 fr
s'applique avec zèle à l'expédition
des affaires qui se multiplient
tous les jours.

Le S^r J. B. Baudouin, Receveur
communal et de l'abbaye, jouissant
d'un traitement de 615 fr 40 c,
fait aussi bien son devoir.

Le S^r J. De Greef, employé aux
écritures et à l'état civil, au traitement
de 900 francs, est aussi très zélé.

Les Archives de la ville sont
toujours conservées avec le plus
grand soin.

Situation financière
et Comptabilité :

Le Collège a le plus grand desir
de voir disparaître, le plus tôt
possible

possible, le rôle Supplémentaire.

Quoique la situation des finances de la ville s'améliore il est obligé de recréter ce qui a été dit au rapport de l'année précédente, à savoir que les dépenses ordinaires dépassent encore les recettes de cette nature.

Le compte de la ville de 1847 présente les recettes générales à la somme de francs 38749.-89.
et les dépenses générales 30577.-88.
Il parait donc qu'il y a un excédant de fr. 8172. 01.

Le conseil dans sa haute sagesse décidera s'il ne serait pas dangereux d'affaiblir le système financier de la ville, à la veille de nouveaux besoins tels que l'invasion probable du Choléra, le déficit des comptes du bureau de bienfaisance, la restauration de l'hôtel de ville, et l'organisation de la garde civique.

La caisse du receveur communal a été vérifiée le 20 décembre, il résulte du procès-verbal dressé que cette caisse renfermait au dit jour, en espèces 11781 francs. Répartition, aliénations, échanges:

Aucune aliénation, échange, ni procès, n'ont eu lieu pendant l'exercice courant.
Bâtiments

Batiments & Edifices communaux.

Les travaux de restauration de l'hôtel de ville sont en pleine voie d'exécution. L'Administration espère pouvoir les continuer et achever l'année prochaine, mais elle observe que pour que ces travaux soient conduits avec toute la prudence et la célérité possible, il est nécessaire de les faire diriger par un homme de l'art au fait de l'architecture. —

Ainsi qu'il est dit dans le rapport de 1846 rappelé dans celui de l'année dernière, l'Eglise de St. Martin qui est un fort beau monument gothique, aige de restaurations considérables. —

Bienfaisance & Sureté publique:

Le personnel du bureau de bienfaisance est aujourd'hui incomplet, par suite du décès d'un membre M^r. Philippe Dodelot, mort d'un typhus qui l'a frappé en exerçant ces honorables fonctions.

Cette terrible maladie a regné ici avec intensité, l'année dernière et pendant les premiers mois de cette année, elle nous a encore

Enlevés

enlevé un autre Digne Citoyen et cette fois, ce fut parmi le respectable clergé de cette Ville, qui se trouve toujours là où il y a une consolation à donner, une larme à sécher. Ce digne Citoyen tombé victime de son zèle et de son dévouement pour les malades, fut M.^r Levicair Agneessens P.^r - qu'il nous soit permis d'évoquer ici un pieux souvenir au nom de la Ville, pour la mémoire de ces deux honorables citoyens. Nous pensons encore, Messieurs, qu'il est de la dignité de la Ville de leur ériger un modeste monument tumulaire rappelant leurs vertus et nos vifs regrets.

A l'exception de ces deux grandes pertes le typhus a été généralement suivi de guérison. Nous le devons, Messieurs, aux soins et aux lumières des hommes exerçant l'art médical en cette Ville, qui tous sont d'un dévouement exemplaire quand il s'agit d'humanité.

Parmi eux, M.^r Le Docteur Van der Schueren, frappé par cette cruelle maladie fut heureusement sauvé et conservé à sa famille, à la Ville

etc

et à ses nombreux amis.

Ces braves hommes de l'art sont encore les mêmes citoyens qui en 1832, pendant la funeste présence du choléra, ont rendu les services les plus éminents à la Ville. Aussi la considération et la gratitude publique leur sont acquises. Espérons, Messieurs, que le Gouvernement qui a récompensé par des distinctions honorifiques en d'autres localités ces dévouements, ne laissera pas dans l'oubli le corps médical de Hal, qui a bien mérité de la Ville.

Le nombre d'indigents secourus par la caisse des pauvres s'augmente d'année en année.

Les pauvres veuves, dont fait mention le rapport de l'année dernière, sont toujours entretenues dans un local au moyen des collettes faites les dimanches dans les estaminets par les soins de M. M. Leunbrey, du bureau de Bienfaisance et autres personnes charitables.

J. La G

La Situation financière du bureau de
bienfaisance est dans un état très
précaire.

Le compte de 1847 présente le
résultat suivant:

Les Revenus à la somme
de francs 24,413 = 75.
Les dépenses à celle de fr 31,651 = 17.
Et le déficit à fr 7,237 = 42.

Le bureau de bienfaisance ne
possède que des titres de propriétés
lesquels sont convenablement conservés.

Les biens dudit bureau de
bienfaisance sont bien régis et
administrés; ils sont loués et
afferchés par actes publics.
Les titres et bordereaux des rentes
et obligations ont été renouvelés
en temps utile et les plantations
sont bien entretenues & soignées.

Le nombre de nécessiteux qui
ont été secourus par le bureau
de bienfaisance pendant
l'exercice courant, s'élève à 301.

Hôpital:

Il n'existe aucun hospice en cette
ville, L'Administration communale

Expirez

espère cependant, qu'au moyen
des fonds faits et de nouvelles
recettes à réaliser elle pourra
parvenir, à une époque rapprochée,
à ériger cette institution tant désirée.

Bientôt le collège d'auord avec
la commission médicale locale aura
l'honneur de vous en soumettre
un plan raisonné.

Ces Valeurs Disponibles s'élevaient
d'après le rapport de l'année
dernière à la somme de 49,000 francs

ci	49,000.-
plus 1900 francs produit du louage donné par M. Servais, artiste éminent que la Ville, compte avec orgueil parmi ses enfants. -	1,900.-
et 600 francs montant d'ado, fait par M. Ferd. Biesmans, selon son testament du 3. février dernier.	600.-
plus le versement de la Ville, selon le Budget de cette année -	2,087.-
et les intérêts, estimés jusqu'à la fin de cette année à la somme de	1,830.-

Ensemble un total de francs... 55,417.-

Infirmes &c :

Il existe toujours 4 aveugles en
cette

cette Ville & deux sourds-muets,
dont un indigent. L'âge avancé de
ces dix individus ne permet plus
de songer à leur instruction.

Il existe
en outre treize
enfants
trouvés & placés
chez des nourrices
en cette Ville,
renvoi approuvé.

mendicité:

La mendicité est défendue; Le
Commissaire de police et la gendarmerie
ont ordre d'exercer à cet égard une
surveillance active et d'arrêter les
délinquants.

Culte:

Les rapports de l'Administration
communale avec les Ministres du
culte sont convenables.

Les objets d'art qui existent
dans l'Eglise de St. Martin, sont
bien conservés par les soins de
la fabrique.

Le personnel du Conseil de la
fabrique est au complet.

L'Extrait du compte de 1847 a été
communiqué à l'Administration locale.

Instruction primaire:

Il existe en cette Ville & ses
hameaux quatre écoles primaires
fréquentées par 859 élèves de
deux sexes; l'Instruction
s'y donne d'après les règlements
et les prescriptions, tous les indigents
y sont reçus.

L. Laroche

La dépense de ces écoles s'élève -
annuellement à 3966 francs, -
dans laquelle la ville & le bureau
de bienfaisance ont contribué pour
1691 francs, le surplus de la
dépense est couvert au moyen des
subsidies accordés par l'Etat et
la province.

La ville possède dans son
enceinte un bâtiment d'école
avec habitation de l'instituteur
et un autre bâtiment destiné à
cet usage sis au hameau d'Eschenbeck.

Le bâtiment occupé par l'instituteur
Hinsper demandera sous peu de
fortes réparations. Quant au
bâtiment de l'école d'Eschenbeck
il est en bon état, mais pas assez
spacieux pour le nombre d'élèves
de ce hameau nombreux.

Art de guérir &c^a.

Il n'y a personne qui exerce
l'art de guérir sans diplôme, -
Aucun médecin ni chirurgien n'est
décédé en cette commune pendant
le cours de cette année, et aucun
médecin ni chirurgien n'est venu
s'y établir.

Le Collège d'abord avec le conseil
a institué une Commission médicale
locale, & une commission de
salubrité publique.

Le Collège

ces commissions fonctionnent avec beaucoup de zèle. Dans les différents rapports dont il vous a été donné communication ces commissions ont indiqué comme étant principes généralement contraire à l'hygiène publique, ces dépôts d'immondices éparpillés parmi la Ville et se trouvant sur les remparts. —

Le Collège s'occupe de les faire enlever et déposer sur le nouvel emplacement destiné à cet usage. —

La Commission de Salubrité dans l'intention d'améliorer la situation du pauvre a conseillé aussi des distributions de literies et d'autres objets de couchage et de vêtements; ces objets seront distribués bientôt.

En faisant ces sacrifices en vue de se soustraire au choléra la Ville espère participer aux subside que le Gouvernement a promis aux communes où ces préparatifs auront été faits. —

Il y a eu fort peu de cas d'épidémie pendant l'année courante.

L'Artiste vétérinaire du Gouvernement rempli avec zèle les devoirs de son état. —

La petite vérole a peu régné ici, les vaccinations se font généralement, sauf quelques rares exceptions.

exceptions parmi la classe inférieure,
qui ne participe pas aux Secours
du bureau de bienfaisance. —

Police:

Le gendarmier remplit
convenablement et en tout
point son devoir. —

La police exige les passeports
de tout étranger qui loge ou
qui fréquente la Ville. —

La police de la Chasse est
observée; —

Deux contraventions ont
été constatées. Savoir: —

Le 18 Janvier & le 14 juillet
dernier. —

Pendant l'exercice courant
treize contraventions aux
règlements de police ont été
constatées. —

Les règlements de la Ville
dont plusieurs étaient tombés
en désuétude sont recommandés
aux Agents de la Police de la
Ville afin de stricte observation.

Il n'y a eu ni crimes ni
délits que quelques vols de
peu d'importance & fort
peu avec effraction. —

Daud &

Dans tout le cas la police
soudo le Ministère public dans
la recherche des coupables.

Les mesures de police sanitaire
et de sûreté sont déterminées
par les différents règlements
que le Collège recommande et
dont il exige l'exécution de la
part du Commissaire de police et
des agents.

Le nombre de sages femmes
est suffisant aux besoins
de la commune et des environs.

Gardes Champêtres:

Les gardes-champêtres au
nombre de trois font le service
des hameaux détachés.

Le service intérieur de la ville
se faisait anciennement par le
commissaire adjoint de police
Van Nimmer, celui-ci étant
promu aux fonctions de
commissaire de police, il y a
lieu de le remplacer dans ces
premières fonctions, surtout
depuis que l'exécution des règlements

Le poud

pour l'assainissement de la Ville
Demande une surveillance
stricte & soutenue. —

L'égoutage & l'échenillage se
font convenablement chaque
année. Aucune contravention
n'a été constatée. —

Prison :

Il existe en cette Ville une
prison de passage et un cachot
communal, sains, sûrs, pourvus
d'un mobilier suffisant au
service journalier. —

Voirie Vicinale L.^a.

Il n'existe en cette Ville aucun
plan pour les constructions à
faire le long de la grande Voirie,
il est cependant projeté. —

Pendant l'exercice courant
il a été accordé cinq permissions
pour bâtir ou reconstruire le long
des grandes routes. —

Cinq permissions pour réparations
ou changements aux façades &
une pour plantation. —

Aucune contravention à
l'article 90. § 7 de la loi communale
n'a été constatée. —

Q. N.

Il n'existe point de plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine ou vicinale. —

Il a été accordé quatre permissions pour bâtir ou reconstruire le long de la voirie urbaine ou vicinale et cinq idem pour plantation. —

Il n'existe point de carrière avoisinant la voie publique. —

Pompes à Incendie:

La Ville possède trois pompes à incendie avec leur matériel et accessoires nécessaires, dont deux en bon état et la 3^{me} d'une construction ancienne moins bonne. —

Aucun incendie n'a éclaté ici pendant cette année. —

Milice:

D'après la loi du huit mai 1847, les opérations concernant la milice ont été ajournées à l'année prochaine. —

Garde civique:

Le cadre des officiers de la
Garde

Garde-civique est au complet.
Elle attend des armes
qui sont à fournir par le
Gouvernement pour s'organiser
définitivement.

Chemins vicinaux & ponts;

Les chemins vicinaux & ponts de cette ville sont partout en bon état et bien entretenus au moyen d'un rôle de centimes additionnels établi sur les trois bases de l'impôt direct.

Afin de se créer une nouvelle ressource par l'établissement d'une barrière la ville continue à paver le chemin de grande communication de Hal, par Breedhout, Elsinghen, Lemick St Quentin & Joryck. Par Vinove, au moyen de cinq centimes additionnels votés aux contributions foncière & personnelle.

La province a accordé des
Subsides

Subside de 1250 francs pour
cet ouvrage en 1848; La
Ville espère en obtenir autant
de l'Etat, De même que pour
l'exercice 1849; —

Les habitants de cette Ville
ont vu avec le plus grand
plaisir la reconstruction et
l'élargissement du pont de la
rue du bois sur le déversoir
de la Senne route de Nivelles
à Hal. Il serait à désirer
maintenant que la province
élargisse le pont sur la
Senne à l'entrée de la rue du bois
et abatte la fausse porte à
l'entrée de ce pont. Ces ouvrages
sont indispensables pour éviter
les malheurs et incombent
à la province qui perçoit sur
cette route les barrières. —

Les courants d'eau sont
bien entretenus conformément
aux prescriptions du loi
sur la matière. —

Le service du chemin de fer
du midi qui traverse le territoire

Le def

De cette Ville, laisse beaucoup
à désirer, et n'est plus en
rapport avec le besoin de
la localité. Cet état de choses
a formé l'objet des réclamations
de la part du collège, adressées
au Ministre et à M^r Le
Gouverneur les 13 gbre et
18 décembre dernier. —

Le collège vient d'être
officieusement informé
que ces inconvénients
cesseront à la fin de ce mois.

La Ville n'a aucun droit
de chaussage. —

Agriculture.

La récolte en général a été
assez favorable et on peut
dire pour le seigle et le
froment qu'elle équivaut
à une année ordinaire. —

Celle des pommes de
terre a varié, et ne peut
être comptée que pour
une bonne moitié de

La B

la récolte ordinaire, —

Les fermiers de cette commune
n'élèvent des chevaux que
pour leur usage et leur besoin.
Leurs juments sont de la
race du pays et ils ne les font
saillir, à peu d'exception près,
que par des étalons de la
même race approuvés par la
commission à ce instituée.
Les produits sont assez bons
et se vendent leur valeur. —

Le nombre des chevaux exis-
tants en cette commune
est de 287. —

Quelques fermiers de cette
ville ont recours aux taureaux
étrangers pour l'amélioration
de la race de leurs bestiaux. —

Ceux qui ont des moutons
n'ont des béliers que de la
race du pays. —

Le nombre des bêtes à cornes
est de 1193; —

Celui des moutons de 287. —

Industrie

Industrie, Commerce, foires & marchés:

Le principal commerce de cette ville est celui des grains & graines, quoique ce commerce est considérablement diminué depuis quelques années, environ une douzaine de personnes s'en occupent, encore.

La fabrication de paniers y occupe aussi environ une centaine d'ouvriers.

Il y existe une sucrerie de betteraves qui emploie en moyenne pendant l'année une cinquantaine d'ouvriers.

Deux grandes distilleries sont en activité et quatre tanneries dont deux assez importantes.

Il existe ici trois jours de marché, par semaine les mardi, jeudi & samedi pour la vente des légumes, & beurres

beurre, fromages & autres
denrées, ils sont toujours
bien suivis et il s'y fait
beaucoup d'achat. —

Le mardi il y a un marché de fil
& lin, médiocrement fréquenté.

Le jeudi marché de bestiaux
et le samedi marché aux grains,
qui sont tous deux assez
bien suivis. —

Outre ces marchés il y a
chaque année des foires
extraordinaires aux bestiaux
qui ont lieu, la 1^{re} le jour
après St. Marc ou 26 avril, si le
26 est un dimanche elle a lieu
le 27 d^o, & la 2^{me} le jour après
St. Simon ou 29 d^o. Si le 29
est un dimanche elle a lieu le
30 d^o. —

plus deux foires aux
chevaux savoir: —

Le mardi de la Pentecôte & le
1^{er} lundi après la Toussaint.

Le service de la poste aux
lettres en cette ville se fait
régulièrement, mais des

plaintes

plaintes se sont élevées sur
ce que les dépêches et lettres
adressées à des habitants
de cette Ville, sont envoyées
directement à Bruxelles
passant même notre Ville,
et reviennent ensuite à leur
destination le 2^e jour, tandis
qu'une lettre de l'étranger
est remise le même jour
ou au plus tard le lendemain
à sa destination. —

Le Collège a fait des réclamations
auprès du Ministre,
pour qu'il soit remédié à
cet inconvénient. —

Messagerie:

Il existe encore en cette Ville
cinq services de messagerie
un pour Bruxelles les
lundi, mercredi, vendredi et
samedi. —

Deux pour Luyken
et deux pour Nivelles
tous les jours. —

Les règlements de police
concernant

concernant ces services sont bien
observés, à l'exception que les
deux diligences d'Enghien à la
suite des changements d'heure,
des arrivées des convois ont
tenté d'introduire quelques
changements dans leurs
services contraires à leur octroi.
Le Commissaire de police
les surveille et constatera
les contraventions.

En terminant ce rapport,
nous avons l'honneur de
vous présenter, Messieurs,
le projet de Budget pour
l'exercice de 1849, vous priant
de l'examiner avec toute votre
attention et nous espérons
pouvoir compter sur votre
concours loyal dans la direction
des affaires de la Cité, que le
collège s'efforcera de conduire
avec dévouement et impartialité.

Hal, le 22 Décembre 1848.

Les Echevins, Le Bourgmestre.

Thomas J. Harlin

A. Dierckx

